

Établissement des horaires

L'établissement des horaires et des calendriers scolaires sont des exercices étroitement liés. L'établissement des horaires consiste généralement à organiser les matières selon un ordre prévu en fonction des heures disponibles. Quant à l'établissement des calendriers scolaires, il renvoie à la planification d'ensemble et à la programmation de toutes les matières et activités, et aboutit à la création d'un plan pour les jours de classe, les cycles et l'année scolaire. Il s'agit de la planification, de l'organisation et du contrôle globaux des horaires, des locaux, du personnel et des séquences d'activités. Pour les fins du présent document, comme les facteurs déterminants et les défis sont similaires dans les deux cas, l'établissement des calendriers scolaires et l'établissement des horaires seront traités comme un seul et même sujet, et nous ne retiendrons que l'expression « établissement des horaires ».

Défis

Le principal défi de l'établissement des horaires consiste à organiser le temps de classe nécessaire pour l'ÉP-ÉS selon les créneaux horaires disponibles tout en tenant compte des facteurs pertinents, tels que :

- les attentes pédagogiques et les blocs horaires;
- le nombre de cours offerts à chaque niveau scolaire (obligatoires et facultatifs);
- l'influence du nombre d'élèves transportés en autobus sur les heures du début et de la fin de la journée;
- le nombre de niveaux et de classes;
- la taille des classes du point de vue pratique et sécuritaire, et conformément à l'espace disponible et aux besoins en matière de supervision;
- la durée et le nombre des périodes par jour et par cycle;
- le nombre de locaux ou l'espace à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école pouvant convenir à l'enseignement de l'ÉP-ÉS;
- le personnel de l'ÉP ou de l'ÉS;
- le temps de préparation pour les enseignants;
- le personnel pour les autres matières (comme l'éducation artistique ou le français de base);
- la sécurité et la responsabilité.

Stratégies

Comme les pourcentages présentés dans les lignes directrices sur les blocs horaires totalisent 100 %, il devrait être possible d'atteindre les exigences respectives de 11 % ou de 9 % pour l'ÉP-ÉS de la maternelle à la 8^e année. En outre, bon nombre des stratégies offertes peuvent être utiles lorsqu'il est difficile de prévoir à l'horaire un crédit pour la 9^e et la 10^e année. Les pressions liées au personnel ou les exigences pédagogiques locales, comme l'inscription à l'horaire de l'enseignement d'une deuxième ou d'une troisième langue ou d'autres cours facultatifs, peuvent rendre difficile la prestation de toutes les

matières dans un jour de classe. Par conséquent, diverses stratégies sont proposées pour répondre aux besoins de chacun.

Il est préférable de répartir les périodes d'enseignement de façon égale dans un cycle de cinq ou six jours afin de prévoir la pratique régulière d'activités physiques nécessaire au développement des habiletés menant à un mode de vie sain et actif. Règle générale, on devrait prévoir un minimum de 30 minutes pour les cours d'ÉP des élèves de la maternelle à la 8^e année. Les cours de 30 minutes sont possibles pour les élèves des niveaux inférieurs (p. ex., de la maternelle à la 3^e année). Toutefois, des cours de 38 à 45 minutes conviennent mieux sur le plan pédagogique aux élèves des niveaux supérieurs. Avec deux récréations de 15 minutes, les deux périodes de 45 minutes et les deux périodes de 30 minutes s'intègrent bien à la journée scolaire.

1. Ajustements aux périodes d'enseignement et aux journées scolaires

La durée de l'année scolaire est déterminée par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Elle comprend habituellement 33,5 cycles de six jours ou 40 cycles de 5 jours. Les activités de perfectionnement professionnel et les autres événements spéciaux peuvent réduire le nombre réel des cycles. Ces activités ne sont pas reflétées dans l'horaire, mais peuvent avoir des répercussions sur l'établissement des horaires.

Afin de déterminer la durée optimale d'une période d'enseignement et l'organisation d'une journée scolaire, le temps alloué pour l'enseignement doit être équilibré avec le nombre de périodes d'enseignement dans un cycle. Il faut souligner qu'un cycle de cinq jours peut être organisé de la même façon qu'un cycle de six jours, en y prévoyant moins de périodes pendant le cycle et la même quantité de temps durant l'année scolaire. Lorsqu'on établit les horaires, on doit aussi tenir compte de la personne qui est responsable de l'enseignement de l'ÉP ou de l'ÉS (enseignants d'ÉP, titulaires de classe, conseillers de l'école, etc.).

S'il n'y a pas suffisamment d'espace au gymnase pour toutes les classes et tous les niveaux, il est possible de :

- ∞_{||} diviser le gymnase en deux sections (selon la taille, le style du gymnase de l'école et du rapport d'élèves à enseignant);
- ∞_{||} déterminer quels autres endroits peuvent être utilisés pour l'enseignement (à l'extérieur, une salle polyvalente, une classe libre);
- ∞_{||} offrir régulièrement des pauses de conditionnement physique individuelles, pour certaines classes ou pour toute l'école, lesquelles s'intègrent à l'enseignement et à l'évaluation relatifs aux résultats d'apprentissage.

Le temps d'enseignement par jour pour les élèves de la maternelle à la 8^e année est fixé à 300 minutes (classes et récréations) ou à 330 minutes (sans récréation). La durée d'une période d'enseignement peut aller de 30 à 55 minutes. La durée des périodes d'enseignement aura des répercussions sur le nombre de périodes dans une journée.

- De la maternelle à la 3^e année, la norme est de 30 minutes par période et de dix périodes par jour.
- De la 4^e à la 8^e année, la norme est de huit périodes de 38 à 40 minutes par jour.

Voici des exemples de blocs horaires possibles pour l'ÉP-ÉS pouvant répondre aux exigences minimales. Cet horaire de gymnase pour les périodes d'enseignement de l'ÉP-ÉS est basé sur les données suivantes :

- un cycle de six jours;
- des blocs horaires obligatoires pour l'ÉP-ÉS;
- aux niveaux maternelle à la 6^e année : 11 % (75/25 % ÉP-ÉS), soit 198 minutes (répartition de 150/48 en ÉP-ÉS), pour les niveaux de la 1^{re} à la 6^e année, et 99 minutes (répartition de 75/24 en ÉP-ÉS), pour la maternelle;
- aux niveaux 7^e et 8^e années : 9 % (75/25 % ÉP-ÉS), soit 178 minutes (répartition de 134/44 en ÉP-ÉS);
- les enseignants possédant une formation spéciale en ÉP ou en ÉS peuvent donner tous les cours ou une partie des cours.

Exemples	Durée de la période d'enseignement	Bloc horaire de la maternelle à la 6 ^e année	Bloc horaire de la 7 ^e et la 8 ^e année
		11 % = 198 minutes par cycle de 6 jours (75 % / 25 % ÉP-ÉS = répartition de 150/48 minutes)	9 % = 178 minutes par cycle de 6 jours (75 % / 25 % ÉP-ÉS = répartition de 134/44 minutes)
1	4 périodes de 40 minutes	ÉP : 4 périodes de 40 minutes = 160 minutes de cours (comprend 10 minutes d'ÉS) ÉS : 38 à 40 minutes	ÉP : 4 périodes de 40 minutes = 160 minutes de cours (comprend 25 minutes d'ÉS) ÉS : 18 to 20 minutes
2	3 périodes de 40 minutes + 1 période de 30 min	ÉP : 3 périodes de 40 minutes + 1 période de 30 minutes = 150 minutes d'ÉP ÉS : 48 minutes	ÉP : 3 périodes de 40 minutes + 1 période de 30 minutes = 150 min d'ÉP (comprend 15 minutes d'ÉS) ÉS : 28 to 30 minutes
3	4 périodes de 40 minutes + des journées mieux-être	ÉP : 4 périodes de 40 minutes = 160 minutes de cours (comprend 10 minutes d'ÉS) ÉS : 4 jours ou 8 demi-journées consacrés au mieux-être durant l'année	ÉP : 4 périodes de 40 minutes = 160 minutes de cours (comprend 25 minutes d'ÉS) ÉS : 2 jours ou 4 demi-journées consacrés au mieux-être durant l'année
4	5 périodes de 30 minutes	ÉP : 5 périodes de 30 minutes = 150 minutes ÉS : 48 minutes	ÉP : 5 périodes de 30 minutes = 150 minutes (comprend 15 minutes d'ÉS) ÉS : 30 minutes
5	2 périodes de 45 minutes + 2 périodes de 30 minutes	ÉP : 2 périodes de 45 minutes + 2 périodes de 30 minutes ÉS : 48 minutes	ÉP : 2 périodes de 45 minutes + 2 périodes de 30 minutes = 150 minutes (comprend 15 minutes d'ÉS) ÉS : 28 minutes
6	3 périodes de 50 minutes	ÉP : 3 périodes de 50 minutes = 150 minutes d'ÉP ÉS : 48 minutes	ÉP : 3 périodes de 50 minutes = 150 minutes d'ÉP (comprend 15 minutes d'ÉS pour la 7 ^e et la 8 ^e année) ÉS : 28 minutes

2. Intégration

Le fait d'établir des liens curriculaires avec d'autres matières accroît les chances de respecter les exigences en matière de blocs horaires. On peut trouver des suggestions concernant les résultats d'apprentissage applicables dans chacun des documents de mise en œuvre des programmes d'études de chaque niveau scolaire. Il faut encourager les titulaires de classe et les enseignants d'ÉP à :

- ∨
|| travailler ensemble à développer un plan de mise en œuvre identifiant quels résultats d'apprentissage ÉS peuvent être enseignés en ÉP et quels sont ceux qui peuvent être enseignés en classe. Le fait de définir le temps consacré et les résultats d'apprentissage peut clarifier le rôle et l'horaire de chacun;
- ∨
|| examiner des façons d'intégrer les résultats d'apprentissage de l'ÉS aux autres matières pour aider les élèves à faire un apprentissage plus pertinent et significatif.

3. Établissement stratégique des horaires

Il existe des façons créatives d'établir l'horaire des cours d'ÉP afin de permettre une utilisation plus efficace du temps et une programmation plus souple, et pour faciliter l'utilisation du matériel ou des installations.

- ∨
|| En prévoyant à l'horaire des groupes de classes au début ou à la fin de la journée, avant ou après la pause du midi ou avant ou après la pause de l'après-midi, on peut faciliter les choses pour les activités d'ÉP-ÉS qui se déroulent dans un autre endroit, pour les activités qui font appel à des entraîneurs ou à des présentateurs invités ou pour les choix de programmation qui exigent une période plus longue que la normale.
- ∨
|| Le fait de prévoir à l'horaire des groupes de niveaux similaires les uns après les autres permet d'économiser du temps puisque ces groupes utilisent souvent le même matériel. L'inscription à l'horaire le même avant-midi, le même après-midi ou la même journée dépend du nombre de classes.
- ∨
|| Le fait que l'administration collabore avec l'enseignant d'ÉP-ÉS concernant l'établissement de l'horaire (longueur des périodes pour les différents niveaux, les activités, l'ordre des niveaux/des classes) peut améliorer la prestation de l'ÉP. Il est souvent avantageux de prévoir à l'horaire en premier les matières qui nécessitent des installations spéciales ou du personnel spécialisé, comme l'ÉP-ÉS.

4. Combinaison occasionnelle des classes

À l'occasion, on peut regrouper les élèves à un même moment par semaine, par cycle ou par mois, ou prévoir un nombre important d'élèves afin de respecter les exigences en matière de blocs horaires. Un groupe combiné d'élèves peut être réuni une fois par cycle (p. ex., 60 élèves pendant 40 minutes par cycle) afin de respecter les exigences liées à l'ÉP-ÉS, pour autant que les exigences liées à la sécurité et à la responsabilité soient

respectées et qu'une supervision adéquate soit assurée (p. ex., par un enseignant d'ÉP, un titulaire de classe ou un auxiliaire-enseignant). Il doit en outre y avoir un rapport adéquat d'élèves à enseignant et le choix de l'activité physique doit être déterminé avec soin pour le groupe.

- ∨
|| Le regroupement des stratégies d'apprentissage en ÉP peut inclure la participation des élèves en grand nombre à des jeux, à des activités où les élèves passent successivement d'une station à l'autre, à des circuits, à des activités en espace restreint, comme la danse aérobique et le yoga, et à des activités rythmiques, pour s'adapter au nombre important d'élèves. Les enseignants peuvent mettre l'accent sur des résultats d'apprentissage déterminés en fonction de ce genre de classe.
- ∨
|| Les regroupements des élèves de plus d'une classe en ÉS peuvent rendre possible des présentations effectuées par des professionnels des services médicaux ou de santé devant un groupe important d'élèves.
- ∨
|| Un groupe important d'élèves peut être mis en lien au moyen de la vidéo interactive avec des conférenciers comme un athlète olympique qui lui parlerait de la motivation ou un médecin qui aborderait le sujet de la sexualité.
- ∨
|| Un groupe important d'élèves peut aussi travailler de façon indépendante ou en sous-groupes dans un laboratoire d'informatique ou une bibliothèque en utilisant des logiciels portant sur l'ÉP-ÉS.

5. Horaires variables

L'établissement d'horaires variables repose sur la gestion du temps. Les enseignants peuvent ainsi prévoir occasionnellement de plus longues périodes pour des sujets particuliers ou des activités thématiques plutôt que d'utiliser un grand nombre de périodes plus courtes au cours d'une semaine, d'un cycle ou d'un mois. Il ne faut toutefois pas oublier qu'en ÉP il est préférable d'avoir des périodes d'enseignement réparties de façon égale afin de prévoir la pratique régulière d'activités physiques nécessaire au développement des habiletés menant à un mode de vie sain et actif.

- ∨
|| Un modèle d'horaire variable permet de libérer une demi-journée ou une journée complète pour une matière. À titre d'exemple dans le cas de l'ÉS, on peut consacrer le temps prévu pour l'ÉS aux matières comme English Language Arts, les mathématiques, les sciences de la nature ou les sciences humaines en vue de disposer en échange d'une journée entière pour offrir une activité liée à la santé.
- ∨
|| L'inscription occasionnelle au calendrier scolaire de journées spéciales représente un autre exemple d'horaire variable et permet d'augmenter le temps prévu normalement à l'horaire.

- Pour les résultats d'apprentissage liés à l'ÉP, on peut prévoir des apprentissages dans le cadre d'activités comme des sorties de natation ou de patinage, des rencontres sportives, des festivals de danse, des journées de mieux-être, des mini-olympiques, un carnaval d'hiver ou une journée de ski. En ce qui concerne les résultats d'apprentissage liés à l'ÉS, on peut prévoir des apprentissages dans le cadre d'activités comme des journées mensuelles se déroulant sous un thème lié à la santé.
- Les activités ou événements organisés dans le cadre de ces journées peuvent se dérouler pendant un avant-midi, un après-midi ou une journée entière.

La modification de l'horaire permet de respecter les exigences en matière de blocs horaires, d'atteindre les résultats d'apprentissage liés à une matière et d'offrir des périodes prolongées pour des activités d'apprentissage qui ne peuvent pas s'insérer dans une période régulière du calendrier scolaire.

Par exemple, si on avait prévu à l'horaire 120 minutes d'ÉP par cycle et qu'une période additionnelle de 30 minutes est nécessaire pour respecter le temps exigé de 150 minutes par cycle, on peut prévoir pour chaque période de six cycles une activité ayant une durée de trois heures ou d'une demi-journée.

6. Blocs horaires occasionnels

L'utilisation de blocs horaires occasionnels permet à d'importants groupes d'élèves (regroupés par niveaux scolaires) de prendre un bloc de temps (une demi-journée ou une période double non prévue à l'horaire) pour explorer une activité spéciale conforme au programme d'études. Ce processus est similaire à l'horaire variable, mais ce bloc de temps peut être utilisé pour réunir plusieurs niveaux scolaires ou tous les élèves de l'école. Voici quelques exemples d'options possibles :

- ∨
|| une séance d'escalade d'un mur portatif installé pour l'occasion à l'école;
- ∨
|| une séance d'une demi-journée à un centre de ski ou sur un terrain de golf;
- ∨
|| une période double pour assister à une pièce de théâtre sur l'intimidation ou sur la toxicomanie;
- ∨
|| un atelier ou une présentation offert par un organisme de sport;
- ∨
|| une période double utilisée pour rendre visite à une équipe paramédicale d'une caserne de pompiers sous le thème de la sécurité.

7. Autres programmes faisant appel aux options sportives

Lorsque la taille des classes et la disponibilité du personnel enseignant et des installations font en sorte que les options sont diminuées en ce qui concerne l'établissement des horaires par l'administration, le recours à des

organismes de sport peut constituer une solution. Les associations sportives peuvent offrir la possibilité aux élèves de tous les niveaux de se spécialiser dans un sport dans le cadre des programmes d'études. Ces organismes utilisent souvent des installations à l'extérieur de l'école et ont leurs propres instructeurs qualifiés, ce qui augmente les possibilités pour mettre à l'horaire un plus grand nombre d'élèves. Cependant, certains critères doivent être respectés lorsqu'on fait appel aux options sportives. Ces occasions de formation en sport doivent :

- être conformes aux résultats d'apprentissage du programme d'études d'ÉP-ÉS;
- être approuvées par l'administration de l'école une fois que les facteurs tels que la compétence du personnel, les méthodes d'enseignement et d'évaluation, la sécurité, l'accessibilité et la faisabilité ont été examinés;
- être supervisées par un membre du personnel enseignant ou de l'administration de l'école; l'évaluation des élèves doit demeurer la responsabilité de l'enseignant breveté;
- comprendre seulement une partie du temps d'enseignement consacré à l'ÉP et non la totalité du temps; (Le programme d'études exige un équilibre entre les cours et les possibilités offertes aux élèves d'expérimenter une variété d'activités physiques provenant des cinq catégories.)
- offrir des choix pour répondre aux intérêts et aux capacités, et pour inclure les élèves dans tous les programmes.

8. Autres considérations

On peut recourir à des stratégies en vigueur dans d'autres provinces ou pays pour répondre aux attentes en matière d'horaire, mais elles doivent être approuvées par le Ministère ou la division scolaire avant d'être mises en œuvre (p. ex., la journée d'école équilibrée).